



DECLARATION DE LA COMMISSION DE LA CEMAC SUR LA RESURGENCE DE LA MALADIE A VIRUS EBOLA

La Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a pris connaissance de la déclaration d'Africa CDC et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en date du 17 mai 2026, qualifiant la résurgence de la maladie à virus Ebola en République Démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda, d'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Le taux élevé de morbidité dans les pays touchés ainsi que la multiplication des décès parmi les cas suspects dans la Province de l'Ituri en RDC, en l'absence de vaccin et de traitement spécifiques, suggèrent un risque élevé de propagation régionale, surtout pour les pays de l'espace CEMAC.

Face à cette menace, et particulièrement en raison de la proximité des frontières de la CEMAC avec l'épicentre de l'épidémie, la Commission, à l'issue de la réunion technique d'urgence tenue avec ses Institutions spécialisées en matière d' « Une Seule Santé » en date du 19 mai 2026, invite les pays membres à :

1. Prendre des mesures d'urgence, pour contrecarrer l'expansion de la maladie sur leurs territoires respectifs ;
2. Renforcer la collaboration transfrontalière, pour la prévention et la prise en charge des cas suspects ou confirmés.

La Commission, appuyée par ses Institutions spécialisées, suit la situation avec la plus grande attention.

Dans ce cadre, par le truchement du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et Centrale (HeSP-3), récemment mis en vigueur pour la CEMAC, la Commission réaffirme son engagement à apporter l'assistance nécessaire aux États membres, en cas de besoin, afin de prévenir et endiguer toute éventuelle propagation de l'épidémie dans notre espace communautaire.

Fait à Bangui, le 20 mai 2026


M. BALTASAR ENGONGA EDJO
Président de la Commission de la Communauté Economique
et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)